



Préavis n° 6/09 au Conseil communal

Augmentation de la participation communale
au capital actions de la SEFA

Délégué municipal : M. Luc-Etienne Rossier

Aubonne, le 13 février 2009/cdu



TABLE DES MATIERES

1.	<u>INTRODUCTION</u>	3
2.	<u>HISTORIQUE</u>	3
3.	<u>SITUATION ACTUELLE</u>	3
4.	<u>SITUATION FUTURE</u>	3
5.	<u>FINANCEMENT</u>	3
6.	<u>CONCLUSIONS</u>	4



Au Conseil communal d'Aubonne,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité vous propose d'acquérir 1'300 actions de série A au prix de Fr. 200.- l'action pour un montant total de Fr. 260'000.-.

2. HISTORIQUE

La Commune est actionnaire de la SEFA depuis la création de cette société. Elle dispose actuellement de 6'525 actions A et de 1'000 actions B représentant 7'525 voix à l'Assemblée générale.

3. SITUATION ACTUELLE

Le capital action de la SEFA est détenu par les communes du réseau, la RESA, d'autres compagnies électriques dont FMB et des privés. La part des communes au capital de la SEFA est actuellement de 36 %.

La SEFA a toujours été soucieuse de maintenir la part des communes au minimum à hauteur de la minorité de blocage.

En mai 2007, la SEFA a pu acquérir les actions détenues par l'Etat de Vaud soit 2'735 actions de série A.

4. SITUATION FUTURE

Comme indiqué dans l'objet du préavis, la SEFA souhaite vendre 1'300 actions à la Commune. Cette proposition a été acceptée par la Municipalité pour les raisons suivantes :

- La Commune a toujours été un actionnaire important de la SEFA, raison pour laquelle elle dispose de deux représentants au Conseil d'administration MM. Jacques Verdan et Nicolas Suter;
- La SEFA est un employeur relativement important pour notre Commune puisqu'elle génère quelque 60 postes de travail avec Transports ARCC Sàrl;
- Le dividende octroyé sur la valeur nominale des actions s'est élevé ces dernières années à 12 %, voire 15 % en 2008;
- Le partenariat Commune – SEFA ne cesse de se développer et pourrait encore se renforcer avec la géothermie;
- Enfin, l'acquisition de ces 1'300 actions assure aux communes actionnaires avec la SEFA la majorité absolue des voix à l'assemblée générale.

5. FINANCEMENT

Cet investissement est intéressant puisqu'il permet à la commune de renforcer son implication dans le développement énergétique d'origine indigène, décisif par les temps qui courent. Il permet également de pérenniser des relations commerciales très utiles à la Commune.



Certes, cet investissement ne figure pas au plan des investissements remis à titre indicatif au Conseil communal avec le budget de fonctionnement 2009. Toutefois, la Municipalité rappelle que la moitié de la contribution de 0.7 ct/kWh acceptée par votre Conseil en 2008 permet d'assurer le financement de cet investissement dans un temps très court (2 à 3 ans).

6. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 6/09 relatif à l'augmentation de la participation communale au capital actions de la SEFA,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- 1) Accepte que la Municipalité augmente sa participation communale au capital actions de la SEFA;
- 2) Autorise la Municipalité à acquérir 1'300 actions de série A au prix de Fr. 200.- l'action pour un montant total de Fr. 260'000.-;
- 3) Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2009.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 24 février 2009.